



RCS : LORIENT

Code greffe : 5601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LORIENT atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1988 B 00199

Numéro SIREN : 344 519 251

Nom ou dénomination : SOCIETE D ECONOMIE MIXTE DE GESTION DES PORTS DE
PLAISANCE ET EQUIPEMENTS PUBLIC

Ce dépôt a été enregistré le 03/06/2015 sous le numéro de dépôt 2168

03/06/15 - A2158

REQUETE

ARRIVÉE

02 JUIN 2015

GREFFE T.C.
LORIENT

à Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de LORIENT (56)

Je soussigné,

Jean-Marie DENOEL, avocat inscrit au Barreau de LORIENT, gérant associé de la société AVOXA – Jean-Marie DENOEL Société d'Avocats dont le siège social est à LARMOR-PLAGE (56260) – Parc d'Activités Armor Océan, 1 rue du Commandant Charcot, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de LORIENT sous le n° 535 130 173,

Agissant au nom et pour le compte de :

La SEM DES PORTS DE PLAISANCE ET EQUIPEMENTS PUBLICS DE LOISIRS DU PAYS DE LORIENT - SELLOR, Société Anonyme au capital de 177.200 €uros dont le siège Social est à LARMOR-PLAGE (56260) – Villa Margaret, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de LORIENT sous le n° 344 519 251.

A l'honneur de vous exposer, qu'aux termes de la loi et ses statuts, celle-ci est tenue de réunir son Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au plus tard le **30 Juin prochain** en vue de statuer sur les comptes de son dernier exercice clos le 31 Décembre 2014.

Cette date ne pourra pas être respectée compte tenu des agendas respectifs des actionnaires qui comprennent de nombreux élus représentant les différentes collectivités actionnaires de la SEM SELLOR.

Compte tenu de cette situation, je vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir autoriser la SEM SELLOR à bénéficier d'un délai supplémentaire de **quatre (4) mois expirant le 31 Octobre 2015** afin de permettre à cette dernière d'organiser, dans les conditions légales et réglementaires qui lui sont applicables, la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de ses actionnaires en respectant les délais de communication des documents visés par la loi.

Fait à LARMOR-PLAGE (56)
le 29 Mai 2015

AVOXA

Jean-Marie DENOEL - Société d'Avocats
Parc d'Activités Armor Océan
1 rue du Commandant Charcot
56260 LARMOR-PLAGE
N° TVA Intracom / FR 82 535 130 173

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LORIENT
Numéro d'inscription au rôle général : 2015 005533

ORDONNANCE

Demandeur (s) : SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE GESTION DES PORTS DE
PLAISANCE ET EQUIPEMENTS PUBLICS DE LOISIRS DU PAYS DE LORIENT (SAEM)
Villa Margaret
56260 Larmor-Plage

Représentant (s) : SELARL AVOXA - Jean Marie DENOEL Société d'Avocats

Nous, Pierre WEICKERT,

Président du Tribunal de Commerce de Lorient, assisté du greffier,

Vu la requête qui précède,

Vu l'article L. 225 – 10 du code de commerce,

Attendu que la demanderesse justifie de circonstances de nature à lui accorder une prorogation du
délai de six mois prévu pour la réunion de son assemblée générale ordinaire ;

En conséquence,

Autorisons :

SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE GESTION DES PORTS DE PLAISANCE ET
EQUIPEMENTS PUBLICS DE LOISIRS DU PAYS DE LORIENT (SAEM)
Villa Margaret
56260 Larmor-Plage

A réunir son assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes dans un délai supplémentaire de
4 mois maximum ;

Disons en conséquence que cette assemblée générale d'approbation des comptes clos au 31/12/2014
devra être tenue **impérativement** au plus tard le 31/10/2015 ;

Laissons les entiers dépens de cette instance à la charge de la requérante, dont ceux de greffe taxés et
liquidés à la somme de 41,60 € T.T.C. ;

Fait à Lorient en notre cabinet le deux juin deux mil quinze.

Un des Greffiers :

P. GOURLAOUEN G. JOUVENCEAU

Le Président :

Pierre WEICKERT

POUR EXPEDITION

AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LORIENT

